

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 555-2021

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **555-2021** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 mai 2021 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement concerne le Conseil local du patrimoine.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **555-2021** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 4^e jour de mai 2021.

Maxime Dauplaise,
secrétaire-trésorier et directeur général